



Les échos de Saint-Geyrac

Bulletin municipal 80

juin 2016

Où en est la nouvelle mairie ?

Des finitions de dernière minute retarde la réception des travaux qui elle-même autorisera le déménagement.

Nous espérons que septembre nous verra dans nos nouveaux locaux.

La boîte à livres sur la place est à votre disposition pour agrémenter vos congés.

Nous nous retrouverons à la rentrée et nous vous souhaitons de bonnes vacances ensoleillées.

Le Maire

La boîte à livres Associations HCPR et CECLIC



La boîte à livres est maintenant en service. Vous pouvez donc prendre un ou des livres et : soit les garder, soit les ramener, soit les déposer dans une autre boîte à livres. Elle est approvisionnée régulièrement par nos soins.

Vous trouverez des livres de tous styles et pour tous les âges.

Vous pouvez aussi lire sur place et ainsi profiter de ce cadre agréable propice à la détente.



Pour compléter ceux déjà en place, de nouveaux panneaux de lieu-dit vont être installés sur la commune.

Des potelets sont en place, le long de la route des étangs, pour limiter le stationnement et ainsi préserver la faune et la flore.

Comité des fêtes



vendredi 15 juillet : marché de nuit

Comme chaque année, le Comité des Fêtes vous propose de venir rencontrer et déguster les produits des producteurs locaux, dans une ambiance festive et musicale, lors de ce traditionnel marché de nuit.

Une nouveauté : des artisans et créateurs locaux sont invités à proposer leurs œuvres au cours de cette soirée.

Les festivités commenceront vers 19h et nous vous attendons nombreux...

HCPR Club connaître et protéger la nature



Dimanche 19 juin 2016
le club CPN a organisé un atelier
"construction d'abri à chauves-souris"
et un espace coloriage pour les enfants.

Munis d'outils et d'un plan, nous avons réalisé 6 abris à Chauves-Souris dans l'après-midi.

Avec une planche, nous pouvions réaliser 2 abris, nous avons donc coupé les planches en deux, puis mesuré et tracé chaque parties de l'abri en suivant le plan, ensuite, nous avons scié chaque morceau, et créé des rainures sur la planche du fond de l'abri afin que les chauves-souris puissent s'y accrocher. Une fois terminé, nous sommes passés à l'assemblage avec de la colle et des vis. Et voilà nos abris à chauves-souris finis ! Chacun placera son abri stratégiquement afin qu'il soit favorablement habitable.

Avec les enfants, nous avons joué au "bip, bop", un jeu qui consiste à comprendre comment les chauves-souris se dirigent grâce aux ultrasons. Un enfant qui jouait la chauve-souris avait les yeux bandés et disait "bip" et l'autre enfant jouant l'insecte disait "bop" en écho, ainsi l'enfant chauve-souris devait attraper l'enfant insecte en se dirigeant grâce aux sons que renvoyait ce dernier.

Vous trouverez toujours les informations sur le blog du CPN (heures de rendez-vous, matériel...) <http://cpn-saintgeyrac.over-blog.com>

N'hésitez pas à communiquer notre programme autour de vous. A très bientôt donc,



CANICULE, FORTES CHALEURS

ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES



EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr



En vue de prévenir l'éventualité d'une canicule, il est instauré, à la demande du gouvernement, un **registre nominatif des personnes âgées et des personnes handicapées** de la commune. Le but de ce registre est de permettre une intervention ciblée des services compétents en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Pour être inscrit, il vous suffit de contacter la mairie au 05 53 06 70 77.

Les informations recueillies seront le nom et le prénom, ainsi que la date de naissance, l'adresse, le numéro de téléphone ainsi que les coordonnées du service intervenant à domicile (s'il en existe un), puis le numéro de la personne à prévenir en cas d'urgence.

Il est précisé que seul le préfet peut demander la communication du registre au maire de la commune et ce uniquement en vue du déclenchement du plan d'alerte et d'urgence. Le plan canicule, en vigueur sur le plan national, a débuté le 1er juin et se terminera le 31 août.

ATTENTION : changement pour la collecte des déchets ménagers

A compter du 1^{er} juin, la collecte sera effectuée par la régie du Grand Périgueux.

Ce changement entraîne une modification des jours de collecte et le ramassage s'effectuera :

- **le mardi pour les sacs jaunes**
- **le jeudi pour les sacs noirs**

Rappel de la réglementation concernant les bruits de voisinage

Par arrêté préfectoral, les occupants de locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre toutes les précautions et toutes les dispositions pour que le voisinage ne soit pas dérangé par le bruit.

De même, les travaux de rénovation, de bricolage et/ou de jardinage réalisés par des particuliers ne peuvent être effectués que :

- **les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30**
- **les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h**

Interdiction de brûlage des végétaux



Il est interdit d'allumer du feu à l'extérieur du 15 février au 15 mai inclus et du 15 juin au 15 octobre par arrêté préfectoral. La Dordogne est classée par le code forestier, comme l'ensemble de l'Aquitaine, département à risque élevé d'incendie de forêt.

Pour limiter les risques d'incendie, un arrêté préfectoral du 14 mars 2013 interdit d'allumer des feux ou de procéder au brûlage des résidus de récolte, chaume etc durant les périodes ci-dessous :

- 15 février au 15 mai inclus,
- 15 juin au 15 octobre.

En dehors de ces deux périodes, et selon l'endroit ou le type de brûlage, une autorisation doit être demandée 3 jours avant la date prévue à la mairie.

Vous cherchez à louer un logement...

- Vous êtes un propriétaire bailleur et vous souhaitez louer votre logement vide ou meublé à des jeunes : à la nuit, la semaine, au mois, à l'année
- Pour un jeune seul, un couple ou en colocation...



3 bonnes raisons de choisir jesuisun(e)jeune.com

Une cible claire

La visibilité auprès des apprentis, des étudiants et des jeunes actifs en recherche de logement à la location.

Une lisibilité Web maximale

Un accès illimité à tous les visiteurs pour la consultation des annonces partout en France.

Une gestion simple

Un dépôt d'annonce* en quelques clics et la possibilité de modifier ses annonces simplement.

*Une mise en avant possible de votre offre par la labellisation du Grand Périgueux***

- Si vous le souhaitez, faites labelliser votre logement gratuitement par la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux.
- Le label «Grand Périgueux» c'est la garantie d'une mise en avant de votre annonce sur le site internet.
- Renseignements : 05 53 35 66 40 / habitat@agglo-perigueux.fr.

*gratuit pour les particuliers ** Labellisation gratuite

CIS Comité des internautes

COURS INFORMATIQUE

L'association CECLIC reprendra ses cours courant septembre 2016 :

- ✓ A St Geyrac le mercredi de 14h00 à 17h00, le jeudi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ;
- ✓ A St Laurent sur Manoire le mardi de 14h00 à 17h00 et le mercredi matin de 10h00 à 12h00 ;
 - ✓ A St Crépin d'Auberoche le mardi de 9h00 12h00.

L'adhésion annuelle reste à 12 € (pour St Geyrac prise en charge par le CIS) et les cours individuels passeront à 4.00€ de l'heure.

Pour de plus amples renseignements nous contacter par mail : assoceclic@gmail.com

Mauvaise réception des mobiles...

Un sondage sur la réception des portables est organisé pour pouvoir agir au mieux auprès des opérateurs. Si c'est votre cas, merci de communiquer votre nom, votre adresse précise, votre numéro de portable et le niveau de réception (de 1 à 5) au secrétariat de la mairie.

ARTEEC

Atelier de récupération et de traitement pour l'environnement, l'emploi et la créativité

L'ARTEEC prétraite ces déchets (cartons, palettes, polystyrène et film plastique étirable) sur la zone d'activité Péri-Ouest de Marsac-sur l'Isle (250 entreprises) grâce à un plan de collecte, à des presses à balles pour le carton, le papier les films étirables et un compacteur à polystyrène.

En achetant à l'ARTEEC, vous soutenez l'emploi et vous participez au développement durable.

Le Bric à Brac :

Vous y trouverez un peu de tout : des vélos, des chambres anciennes complètes, des buffets anciens, du matériel hi-fi, des luminaires, des meubles divers : armoires, canapés, fauteuils, tables tv, chaises, tables, lits avec literie, des radiateurs électriques, des cuisinières en fonte à bois, des fers à repasser, des machines à laver, des gazinières, des frigos, des valises, des chaises de jardin avec table et parasol, des barbecues, de la vaisselle, de nombreux objets décoratifs...

L'espace Créations ARTEEC :

Vous y trouverez des créations originales, des meubles, des objets déco, des meubles relookés, customisés, pièces uniques, accessoires, déco créative, idées et astuces.

La Boutique est ouverte du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.

A.R.T.E.E.C - 3, Impasse de l'Artisanat - ZAE Péri-Ouest - 24 430 Marsac-sur-l'Isle



BOULANGERIE à MILHAC d'AUBEROCHE

Sur une initiative du boulanger de Fossemagne, nous vous rappelons qu'une boulangerie est ouverte à Milhac d'Auberoche.

Ce dépôt de pain est ouvert du lundi au samedi de 7 heures à 12 h 30 et le dimanche de 7 à 12 heures. Il est fermé le mercredi.

CINEMA Studio 53 à BOULAZAC



Samedi 2 juillet à 17h30 et à 20h

CINEMA à ROUFFIGNAC



mardi 26 juillet à 22h en plein air

Propriétaires et élagage

Pour rappel, les propriétaires sont tenus d'élaguer les arbres et végétaux pour sécuriser les infrastructures, le voisinage et les usagers des alentours. La **réglementation de l'élagage** vise notamment à prévenir différents risques liés aux arbres et éviter ainsi :

- **Les chutes d'arbres et de branches** sur les véhicules et personnes empruntant les voies de communication ;
- **Le manque de visibilité** suffisante pour le voisinage ou pour le réseau routier ;
- **Le dysfonctionnement des infrastructures** comme les lignes aériennes téléphoniques et électriques ou l'interruption d'une voie de circulation.

Permanence du secrétariat de Mairie

le **mardi** de 9h à 12h et le **vendredi** de 15h à 18h

Tél/fax : 05 53 06 70 77

mairie.saintgeyrac@wanadoo.fr

Bibliothèque

mardi de 9h à 12h, **mercredi** de 14h à 17h
jeudi de 10h à 12h et de 14h à 18h, **vendredi** de 15h à 18h
et le **2^{ème} samedi** du mois de 14h à 16h

Pour nous contacter et participer aux « échos de Saint-Geyrac »

Sylvie SOLANS : solans.sylvie@wanadoo.fr

Lise LAGORCE : lise.lagorce@orange.fr

David WALKER : akrinari@orange.fr



www.saint-geyrac.net